

COMMUNE DE CHAPAREILLAN

DEPARTEMENT DE L'ISERE - ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE

Madame Martine VENTURINI – Maire de CHAPAREILLAN

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1, L2212.2, L2212.5, L2213.1 et 2213.2, relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité du public à l'occasion de la commémoration de la libération de Chapareillan le Samedi 29 Août 2026 à 11 heures,

**ARRETE**

**Article 1 :** Pour permettre le bon déroulement de la commémoration de la libération de Chapareillan le Samedi 29 Août 2026, sur la place de la Mairie, le **stationnement de tout véhicule sera interdit** dans les conditions ci-après définies, à la période indiquée à l'article 3.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit sur le parking côté Nord de la Place de la Mairie.

**Article 3 :** La réglementation prévue à l'article 2 sera applicable du **vendredi 28 Août 2026 à 13h00 au Samedi 29 Août 2026 à 14h00.**

**Article 4 :** Les conditions de stationnement seront rétablies sous le contrôle du garde champêtre municipal.

**Article 5 :** La signalisation rendue nécessaire par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992.

La commune de Chapareillan assurera la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Copie du présent arrêté sera affichée sur la Place de la Mairie.

**Article 6 :** Madame le Maire de CHAPAREILLAN,  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pontcharra,  
Monsieur le Garde Champêtre,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à CHAPAREILLAN, le 30 Juin 2026.

Par délégation du Maire,  
Eric BOUVET,  
Directeur des Services Techniques.

